

Maturité avec mention bilingue français-allemand : vade-mecum

Modalités prévues

Deux modalités de préparation de la maturité bilingue français – allemand sont proposées aux élèves : la modalité C — par immersion courte — qui implique un séjour de trois mois dans un gymnase de langue allemande durant le dernier trimestre de la 1^{re} année ; et la modalité L — par immersion longue — qui implique la fréquentation d'un gymnase de langue allemande durant toute la 2^e année.

Modalité C

Les élèves qui choisissent la modalité C suivent les cours de 1^{re} année jusqu'à la date de leur départ, à laquelle ils reçoivent un bulletin annuel établi spécialement à leur intention sur la base des notes acquises jusqu'à leur départ. Entre les vacances de Pâques et la fin de l'année scolaire déterminée par le calendrier du gymnase d'accueil, les élèves effectuent un séjour de 10 à 12 semaines dans un établissement de Suisse alémanique ou d'un autre pays de langue allemande.

Cette immersion permet à l'élève de faire la preuve de sa motivation et d'acquérir une maîtrise de la langue suffisante pour permettre ensuite son intégration efficace, dès le début de la 2^e année, dans des cours donnés en allemand. De plus, le travail de maturité est rédigé en allemand

En début de 2^e année, les élèves pourront bénéficier de mises à niveau ponctuelles.

Modalité L

Les élèves qui choisissent cette modalité sont scolarisés en 1^{re} année dans un gymnase vaudois en fonction de leurs différents choix en matière de disciplines fondamentales et d'options spécifiques.

Ils accomplissent leur 2^e année dans un gymnase de Suisse alémanique ou d'une autre région germanophone. Le travail de maturité est accompli en allemand. Pendant la 3^e année, suivie dans le gymnase où l'élève a accompli sa 1^{re} année, au moins une discipline est enseignée dans cette langue.

La note de géographie devant figurer sur le bulletin final de 3^e année, celle-ci s'acquiert en principe pendant la 2^e année, dans l'établissement germanophone.

Un certain nombre de dispositions ont été arrêtées pour le retour des élèves en 3^e année :

- ils peuvent bénéficier de mises à niveau ponctuelles ;
- ils peuvent être dispensés occasionnellement, par décision de la direction, de travaux écrits lorsque ces derniers portent essentiellement sur le programme de 2^e année ;
- pour la validation de la 2^e année, le bulletin et les conditions de promotion de l'école d'accueil font foi ;
- en cas d'échec léger, le gymnase vaudois peut accorder une promotion en 3^e année ;
- pour les notes de 2^e année reprises dans le bulletin définitif de 3^e année, il n'est pas tenu compte des résultats de 2^e année, sauf s'ils améliorent celui-ci ;
- la conversion des notes du gymnase d'accueil tient compte des échelles, des seuils et des conditions de promotion de l'école d'accueil.

Pour les examens de fin de 3^e année, le niveau d'exigences est identique pour tous les élèves, qu'ils aient opté pour la maturité avec mention bilingue ou non. Il convient cependant de préciser quelques conditions, énumérées ci-dessous :

- langue 1, français : le programme de l'épreuve orale des examens ne porte en principe que sur les œuvres lues en 3^e année ;
- langue 2, allemand : le niveau d'exigences est le même pour tous les élèves, qu'ils soient inscrits à la maturité avec mention bilingue ou non ; le programme de l'épreuve orale des examens ne porte en principe que sur les œuvres lues en 3^e année ;
- langue 3, anglais, grec ou latin : le programme de l'épreuve orale des examens ne porte en principe que sur les œuvres lues en 3^e année ;
- mathématiques : le programme est identique pour tous les élèves. Si le cours de mathématiques a fait l'objet d'un enseignement en allemand, l'épreuve est la traduction conforme de l'épreuve en français ;
- option spécifique : les élèves sont tenus de rattraper la matière manquée lors de leur séjour linguistique ;
- travail de maturité : les modalités de la réalisation de ce travail en allemand sont réglées dans le document émis par chaque établissement.

Conditions d'accès

Les élèves qui souhaitent s'engager dans la modalité C et effectuer un séjour linguistique de 10 à 12 semaines doivent obtenir à la fin du 1^{er} semestre de la première année un résultat égal ou supérieur à 47 points. Ils doivent par ailleurs obtenir au moins 13 points en additionnant les moyennes de français, de mathématiques et de l'option spécifique.

Les élèves qui choisissent la modalité L et accomplissent ainsi une année complète dans un gymnase de langue allemande doivent obtenir, à la fin du 1^{er} semestre de la première année, un résultat égal ou supérieur à 49.5 points. D'autre part, ils doivent obtenir au moins 13 points en additionnant les moyennes de français, de mathématiques et de l'option spécifique.

Conditions financières

Les frais de matériel à acquérir sont pris en charge par les gymnases vaudois jusqu'à concurrence d'un montant de 300 fr. pour l'immersion courte et jusqu'à 1'000 fr. pour l'immersion longue.

Selon la situation financière des familles, une bourse peut être demandée à l'Office cantonal des bourses pour la préparation d'une maturité avec mention bilingue. Le calcul du montant de la bourse tient notamment compte des frais supplémentaires effectifs dus au logement et à la pension ainsi que des frais liés à la formation.

Les parents paient l'écolage de leur enfant dans son gymnase d'origine ; autrement dit, aucun écolage ne leur est facturé par le gymnase d'accueil.

Séjour linguistique ou échange ?

Indépendamment de la modalité d'immersion choisie, les familles des élèves vaudois peuvent aussi opter pour la formule du séjour linguistique ou celle de l'échange :

a) en cas de séjour, il incombe aux familles de trouver une famille d'accueil ;

b) les échanges peuvent être envisagés de manière simultanée ou différée ; si les circonstances rendent l'échange impossible et que les difficultés pour trouver une famille d'accueil pour un séjour s'avèrent insurmontables, les élèves et leurs parents peuvent s'adresser aux répondants des gymnases, qui tenteront de trouver une solution, en collaboration avec le référent cantonal des échanges (langue allemande).

Une fois les familles d'accueil trouvées, les répondants d'établissement pour la maturité avec mention bilingue prennent le relais pour assurer l'intégration scolaire des élèves vaudois dans les gymnases de langue allemande et, en cas d'échange, des élèves germanophones dans les gymnases vaudois.

Il importe d'indiquer dans les meilleurs délais les adresses des familles d'accueil, afin que les répondants puissent prendre contact avec les gymnases d'accueil.

De même, il convient d'indiquer le plus tôt possible les dates et durées de séjour des élèves qui seront accueillis dans les gymnases vaudois.